

An aerial photograph showing a water treatment plant with several circular tanks and a building, situated in a lush green landscape with fields and forests. In the background, a large body of water with many sailboats is visible. The text is overlaid on the image.

RAPPORT ANNUEL 2010

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS DE
L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

INTRODUCTION

CAP Atlantique, dans le cadre de ses compétences, assure la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application de l'arrêté du 2 mai 2007 et son décret n° 2007-675 du 2 mai 2007. Il est noté, que cet arrêté décrit une série d'indicateurs destinée à homogénéiser et comparer, au niveau national, la mesure du service rendu à l'utilisateur par chaque collectivité territoriale.

Il devra être transmis à chaque commune de CAP ATLANTIQUE et présenté par ces dernières au conseil municipal avant le 31 décembre 2011.

Pour des raisons techniques, liées principalement à l'indépendance de fonctionnement des réseaux des anciennes composantes du territoire, nous continuerons à les distinguer par zone : nord, centre et sud, pour en mesurer leur efficacité technique et s'assurer de leur bonne gestion.

Ces composantes du territoire de CAP ATLANTIQUE (Zone) sont définies comme suit :

Le Nord : Assérac, Saint Lyphard, Férel, Herbignac, Pénestin, Camoël

Le Centre : La Turballe, Mesquer, Piriac Sur Mer, Saint Molf

Le Sud : Batz Sur Mer, Guérande, La Baule Escoublac, Le Croisic, Le Pouliguen

I - MODE DE GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- Pour le sud et le nord du territoire, la gestion du service public de l'eau potable est déléguée par affermage à SEPIG Atlantique.
Ce contrat, d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} janvier 2008**, s'achève le **31 décembre 2015**. Il comprend notamment, l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés
- Pour le centre du territoire, la gestion du service public de l'eau potable est déléguée, par affermage à la SEPIG Atlantique.
Ce contrat d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} mai 2008** s'achève le **31 décembre 2015**.
Il comprend l'exploitation de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés.

2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

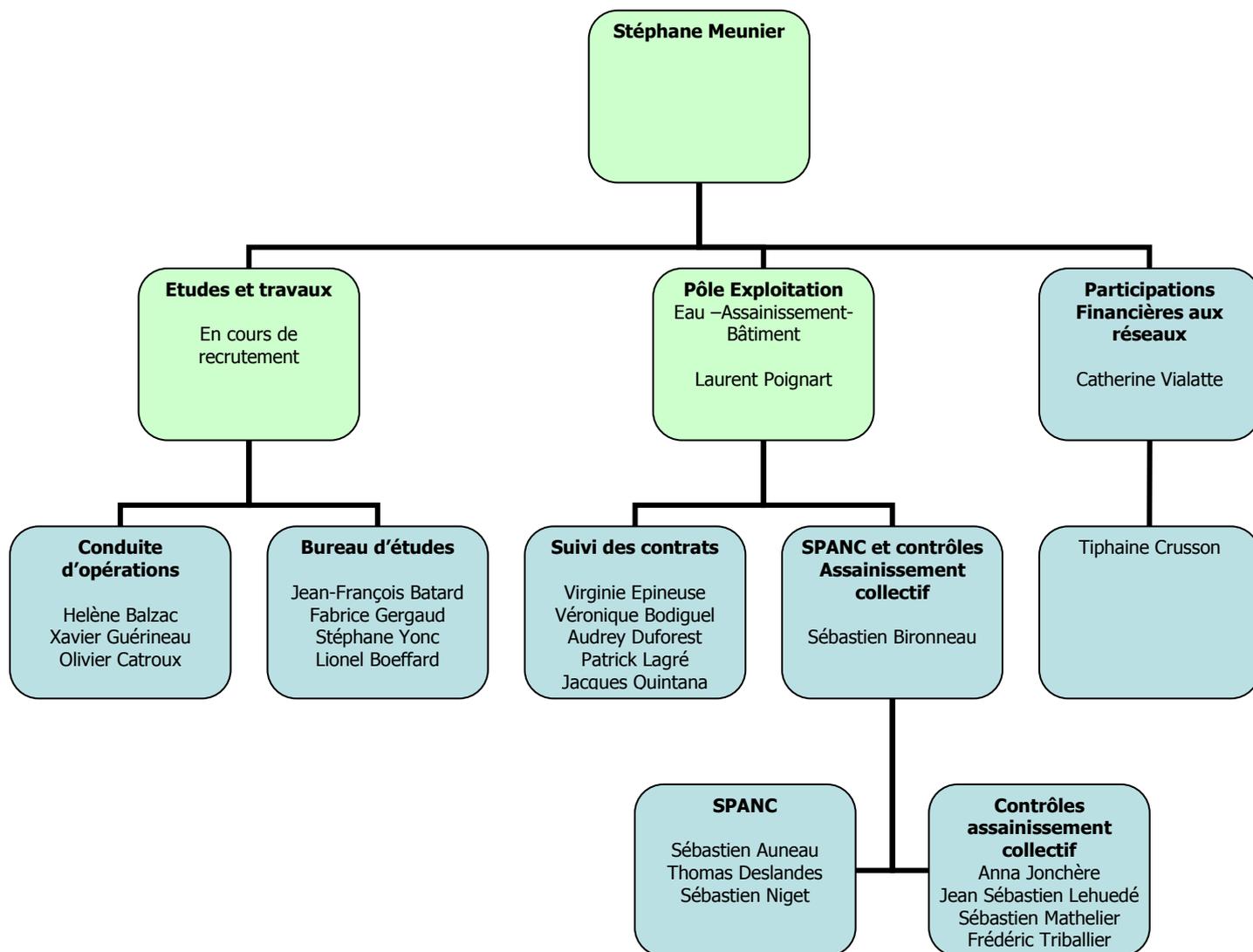
- Le contrat d'affermage pour le sud et le centre du territoire a pris effet le **1^{er} mai 2008**, il est délégué à la société SEPIG Atlantique. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, y compris le transfert et le traitement des eaux usées de Pornichet et de Saint-André des Eaux jusqu'à leur déconnexion. Le contrat s'achèvera le 31 décembre 2015.
- Le contrat d'affermage pour le nord du territoire a pris effet le **1^{er} janvier 2008** et s'achèvera le **31 Décembre 2015**. Il est détenu par SEPIG Atlantique. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

II – L'ORGANISATION DES SERVICES

Le nombre d'agents (en équivalent temps plein) affecté à l'eau et à l'assainissement sur l'année 2010 est de 27.39.

Le service est organisé en 3 pôles qui sont :

- 1) Le pôle études et travaux
- 2) Le pôle exploitation et maintenance
- 3) Le pôle Participation Financière aux Réseaux



L'ensemble du service est rassemblé sur la zone de Kerbiniou à Guérande.

Les missions des différents pôles sont les suivantes :

Pôle Etudes et Travaux

Missions

- Proposer et mener les études prospectives définies par les élus
- Proposer et mettre en œuvre, après validation par les élus, une programmation pluriannuelle dans les limites des moyens mis à disposition par la collectivité
- Suivre les études et l'exécution jusqu'à l'intégration au périmètre affermé, dans les règles de l'art et dans une enveloppe préétablie, des travaux d'eau potable et d'assainissement validés par les élus en faisant appel à des prestataires externes ou en assurant la maîtrise d'œuvre en interne.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.
- Centraliser et tenir une base de données graphique et technique

Pôle Exploitation

Missions

- Mettre en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement en recherchant la qualité du service rendu aux usagers.
- Suivre les contrats et faire les propositions d'évolution des contrats et des ouvrages.
- Elaborer le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Contrôles

Missions

- Proposer les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif.
- Mettre en œuvre les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif validées par les élus.
- Mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer les orientations mises en œuvre.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Participation Financières aux Réseaux

Missions

- Instruire du point de vue de la desserte en eau potable et en assainissement des eaux usées les Autorisations D'occupation des Sols transmises par les services instructeurs de l'urbanisme et calculer les contributions correspondantes.
- Repérer les dossiers particuliers nécessitant un avis du service « déchets » de CAP pour sollicitation
- Recenser, planifier et préparer le recouvrement des Remboursement des Frais de Branchement et des Participation de Raccordement à l'Égout.
- Optimiser la préparation et la transmission des éléments au service financier pour recouvrement.
- Suivre les volets administratifs et financiers des travaux de réseaux réalisés dans le cadre d'une Participation Voirie et Réseaux.
- Participer à la définition d'un cadre tarifaire des contributions et de ses modalités d'application.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION | 9 |
| 1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau | 9 |
| 1.2. Ressource secondaire : la production d'eau | 10 |
| 1.3. Vente d'eau | 11 |
| 2. DISTRIBUTION | 11 |
| 2.1. Ouvrages de stockage | 11 |
| 2.2. Le réseau | 12 |
| 2.3. Les branchements réalisés en 2010 | 12 |
| 2.4. Les compteurs | 13 |
| 3. LA CONSOMMATION | 14 |
| 3.1. Les usagers du service de l'eau | 14 |
| 3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique | 15 |
| 3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire | 18 |
| 4. QUALITE DE L'EAU | 20 |
| 4.1. Etang de Sandun : Eau Brute | 20 |
| 4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée | 20 |
| 4.3. Réseau de distribution d'eau potable (issue des usines de Férel, Sandun et Campbon) | 22 |
| 5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE | 23 |
| 5.1. Les indicateurs descriptifs des services | 23 |
| 5.2. Les indicateurs de performance | 23 |
| 6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2010 | 27 |
| 7. FAITS MARQUANTS EN 2010 | 27 |
| 8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS | 28 |
| 8.1. Principales Études | 28 |
| 8.2. Travaux | 28 |

1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Pour assurer l'alimentation en eau potable de son territoire, Cap Atlantique importe de l'eau depuis l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV - usine de production de Férel) ainsi que depuis la CARENE (Usine de Campbon ou IAV) et produit de l'eau sur son usine de production d'eau potable de Sandun.

1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau

Les achats d'eau potable

| | Sud | | Centre | | Nord | |
|---|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| Usine de Férel (IAV, m³) | 3 987 813 | 3 389 300 | 969 383 | 1 006 178 | 1 757 460 | 1 840 165 |
| CARENE (m³) | 525 007 | 557 021 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transfert interne (m³) | | | 47 370 | 41 778 | | |
| Total achat d'eau (m³) | 4 512 820 | 3 946 321 | 1 016 753 | 1 047 956 | 1 757 460 | 1 840 165 |
| Evolution 2009 à 2010 | -12.55 % | | 3.06 % | | 4.71 % | |
| Volume total achat d'eau IAV 2010 | 6 277 421 m ³ | | | | | |
| Volume total achat d'eau CARENE 2010 | 557 021 m ³ | | | | | |
| Volume global d'achat d'eau 2010 | 6 834 442 m ³ | | | | | |

Préambule :

Les volumes d'achat d'eau nous sont transmis sur la base d'une année civile, soit 365 jours. La consommation des usagers, détaillée dans le présent rapport, prend quand à elle la durée effective entre les dates moyennes de deux relèves, appelée date barycentre. La relève 2010 a compté 13 jours de consommation supplémentaires par rapport à 2009 : 355 jours en 2009 contre 368 en 2010. Cet écart est connu et pris en compte dans les analyses présentées tout au long de ce document.

SUD – La baisse de l'achat d'eau sur la zone sud ne traduit pas une diminution de la consommation. Elle est en fait liée à la production de l'usine de Sandun (+ 550 927 m³ par rapport à 2009). Les ventes d'eau depuis le sud vers la CARENE ont été plus faibles entre 2009 et 2010, elles influent sur l'achat d'eau, mais elles sont compensées par un sur-comptage du compteur de Sandun. La mise à disposition d'eau potable pour le sud en 2010 (achat + production) est alors sensiblement identique à l'année 2009 à valeur d'IPL constant. On peut toutefois lire une légère augmentation de l'achat d'eau, qui est à rapprocher d'une augmentation du nombre d'abonnés ainsi que d'une légère augmentation de la consommation unitaire des usagers.

CENTRE - Le centre affiche une augmentation de l'achat d'eau. Cette dernière est principalement liée à une dégradation de l'étanchéité du réseau, conséquence d'une fuite, mais aussi à une augmentation de consommation, portant d'une part sur l'augmentation du nombre d'abonné et d'autre part sur la consommation unitaire des usagers. Il est à noter que la caractéristique de ce secteur est de présenter la plus faible mise en distribution des 3 secteurs. Il est alors plus sensible aux variations que les autres secteurs.

NORD - Le nord affiche une augmentation de ses achats d'eau en 2010. Le rendement 2010 a légèrement progressé par rapport à 2009. L'augmentation de la mise à disposition en 2010 est à rapprocher de l'augmentation des usagers (environ 1%) mais aussi de la consommation des entreprises ATI et HCI (+ 53 600 m³). La consommation moyenne des usagers restant, comme pour les autres secteurs de CAP atlantique sensiblement identique à celle de 2009.

Le tableau suivant met en évidence la production complémentaire de Sandun.

1.2. Ressource secondaire : la production d'eau

Production d'eau potable de l'usine de Sandun



| | 2009 | 2010 |
|-------------------|------------------------|------------------------|
| Production | 282 086 m ³ | 833 013 m ³ |

Évolution : la production d'eau a augmenté en 2010 de 195.30 % par rapport à 2009

La production de l'usine d'eau potable de Sandun est directement liée à la pluviométrie qui influe sur la capacité de sa réserve (Etang de Sandun). De plus, en 2009, des arrêts techniques ont pénalisé la production, tels que la réhabilitation des filtres à sable,.....

L'objectif du contrat est de produire 900 000 m³ d'eau potable par an depuis Sandun, cependant, ce dernier reste intimement lié au remplissage de la réserve.

1.3. Vente d'eau

La vente d'eau est assurée en totalité par SEPIG Atlantique auprès des collectivités contiguës au territoire de CAP atlantique.

Vente d'eau

| | 2009 | 2010 |
|---------------------------------------|--------------------------|------------------------|
| Volume total de la vente d'eau | 1 055 711 m ³ | 909 271 m ³ |

Depuis 2009, les ventes d'eau potable, essentiellement depuis les secteurs nord et sud, sont relativement stables. On note toutefois une diminution des ventes pour 2010 (14%) liée à l'organisation de la distribution d'eau potable faite par la CARENE sur la commune de Pornichet. Celle-ci est notre plus important client à hauteur de 700 744 m³ pour 2010. La majeure partie de cette vente est réalisée au niveau du secteur sud pour l'alimentation de la Commune de Pornichet pour environ 650 000 m³. Ce chiffre correspond à l'achat d'eau du sud depuis la CARENE, diminué de la consommation du village de Côtres à la Baule et de quelques habitations sur la Baule.

2. DISTRIBUTION

2.1. Ouvrages de stockage

Ces stockages permettent une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité pour la distribution de l'eau potable.

| N° | Commune | Désignation | Volume stocké |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| 1 | La Baule | Saint-Servais (5 réservoirs) | 6 000 m ³ |
| 2 | Guérande | Château d'eau | 700 m ³ |
| 3 | Guérande | Usine de Sandun | 2 600 m ³ |
| 4 | Batz / Mer | Château d'eau de Kermoisan | 750 m ³ |
| 5 | Le Croisic | Bâche de reprise La Falaise | 300 m ³ |
| 6 | Le Croisic | Château d'eau | 750 m ³ |
| Total Sud | | | 11 100 m³ |
| 7 | La Turballe | Château d'eau de Trescalan | 2 500 m ³ |
| 8 | La Turballe | Bâche au sol de Trescalan | 2 800 m ³ |
| Total Centre | | | 5 300 m³ |
| 9 | Herbignac | Château d'eau de Brézanvé | 400 m ³ |
| Total Nord | | | 400 m³ |
| Total CAP ATLANTIQUE | 16 800 m³ | | |

Une étude a été réalisée par CAP atlantique suite aux conclusions du schéma directeur départemental de sécurisation en eau potable. L'objectif est d'obtenir une réserve de 12 heures environ pendant la pointe moyenne estivale à l'horizon 2020.

Deux secteurs sont ressortis de cette étude avec des solutions à mettre en œuvre s'appuyant sur une augmentation des réserves existantes ou bien la prise en compte de procédures particulières à mettre en œuvre. Il s'agit du secteur nord et du secteur sud.

2.2. Le réseau

La longueur totale du réseau géré par CAP Atlantique est de 1 641,634 km. Il est réparti géographiquement de la façon suivante :

Linéaire de réseau de distribution d'eau potable

| | Sud | Centre | Nord | Total |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Canalisations | 561.684 km | 256.323 km | 475.375 km | 1 293.382 km |
| Branchements | 193.655 km | 67.741 km | 86.856 km | 348.252 km |
| Total 2010 | 755.339 km | 324.064 km | 562.231 km | 1 641.634 km |
| Total 2009 | 757.362 km | 322.050 km | 561.945 km | 1 641.356 km |

La diminution du linéaire de réseau de distribution d'eau potable entre 2009 et 2010 est liée à la mise à jour de la base de données du délégataire.

2.3. Les branchements réalisés en 2010

Branchements neufs et branchements plomb renouvelés en 2010

| | Sud | Centre* | Nord | Total |
|---|-----|---------|------|-------|
| Nouveaux branchements | 356 | 84 | 129 | 569 |
| Branchements Plomb renouvelés en 2010 | 390 | | 30 | 420 |
| Branchements Plomb restant à renouveler en 2011 (estimation) | 872 | | 188 | 1060 |

* Il n'y a pas de branchement en plomb sur le centre.

Au fil de l'eau, de nouveaux branchements plomb sont découverts. L'estimation du nombre de branchements plomb à réaliser pour 2011 sera certainement revue à la hausse car la procédure de détection de ces derniers ne présente pas une fiabilité absolue. En effet, cette dernière repose en partie sur des listes de branchements datant des années 30 à 60, complétées par une recherche complémentaire manuelle sur site.

L'évolution de l'urbanisme depuis ces dates et les difficultés techniques d'un repérage manuel, altèrent la précision de la base de données en notre possession. L'expérience acquise depuis les travaux de reprise des branchements en plomb, nous indique de façon constante, une augmentation de branchements en plomb par rapport à la base de données initiale.

Le renouvellement des branchements en plomb sur le territoire de CAP Atlantique est actuellement intégré dans le cadre d'un marché à bons de commande spécifique. En 2010, 6 branchements sur les 420 réalisés ont été renouvelés par SEPIG Atlantique.

L'objectif réglementaire consiste à garantir la concentration de 10 µg de plomb par litre d'eau distribué demandée dans le cadre de la directive européenne de 1998.

CAP atlantique a alors décidé, comme de nombreuses communes en France, de procéder au renouvellement systématique de l'ensemble de ses branchements en plomb. D'autres méthodes d'élimination du plomb dans l'eau distribuée existent, par voie chimique notamment, cependant ces méthodes n'assurent pas une garantie totale et permanente de l'élimination du plomb.

La cadence de renouvellement des canalisations en plomb, dans le respect de l'objectif européen du 31-12-2013, est estimée à 400 branchements par an. Des ajustements seront effectués en fonction de l'évolution des inventaires terrain qui confirmeront le nombre exact de branchements à renouveler.

A fin 2010 on comptait encore 1 060 branchements plomb à renouveler, soit 354 minimum par an d'ici 2013.

2.4. Les compteurs

| | Secteur Sud | Secteur Centre | Secteur Nord | Total |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Compteurs individuels | 37 829 | 12 508 | 12 280 | 62 617 |
| Renouvellement compteurs 2010 | 1 393 | 438 | 54 | 1885 |
| Compteurs d'achat d'eau | 3 | 4 | 3 | 10 |
| Compteurs de vente d'eau | 3 | 0 | 4 | 7 |

3. LA CONSOMMATION

3.1. Les usagers du service de l'eau

Clients du service : Habitants / Abonnés

| | Nombre d'habitants (recensement INSEE de 2008) | Nombre d'usagers 2009 | Nombre d'usagers 2010 | Évolution |
|---------------------------------|---|-----------------------------|--------------------------|--------------|
| Guérande | 15 228 | 7 367 | 7 532 | 2,24% |
| La Baule | 16 731 | 16 348 | 16 449 | 0,62% |
| Le Pouliguen | 5 088 | 5 424 | 5 431 | 0,13% |
| Batz Sur Mer | 3 132 | 3 476 | 3 481 | 0,14% |
| Le Croisic | 4 073 | 4 785 | 4 853 | 1,42% |
| Total Sud | 44 252 | 37 400 | 37 746 | 0,93% |
| La Turballe | 4 448 | 5 010 | 5 022 | 0,24% |
| Piriac Sur Mer | 2 279 | 3 322 | 3 302 | -0,60% |
| Saint-Molf | 2 179 | 1 035 | 1 050 | 1,45% |
| Mesquer | 1 694 | 2 652 | 2 673 | 0,79% |
| Total Centre | 10 600 | 12 019 | 12 047 | 0,23% |
| Herbignac * | 5 345 | 2 878 | 2 947 | 2,40% |
| Saint Lyphard | 4 203 | 1 871 | 1 886 | 0,80% |
| Pénestin | 1 849 | 3 297 | 3 308 | 0,33% |
| Assérac | 1 757 | 1 410 | 1 412 | 0,14% |
| Férel | 2 769 | 1 625 | 1 638 | 0,80% |
| Camoël | 831 | 627 | 638 | 1,75% |
| Total Nord | 16 754 | 11 708 | 11 829 | 1,03% |
| Total Cap Atlantique | 71 606 | 61 127 | 61 622 | 0,81% |

* Y compris les clients de la commune de Missillac – 101 en 2010

Répartition des branchements par catégorie

| | Sud | Centre | Nord | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Branchements domestiques | 38 213 | 12 216 | 11 877(*) | 62 306 |
| Branchements communaux | 491 | 152 | 139 | 782 |
| Branchements gros consommateurs ou industriels (**) | 27 | 8 | 4 | 39 |
| Total | 38 731 | 12 376 | 12 020 | 63 127 |

* y compris Missillac – 101 en 2010

** Consommation supérieure à 6 000 m³ par an.

3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique

Le détail par commune des volumes consommés est en annexe 1.

Volumes mis à disposition en 2010 en m³ hors vente en gros

| | Secteur Sud | Secteur Centre | Secteur Nord | Total Cap Atlantique 2010 | TOTAL Cap Atlantique 2009 | Évolution |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Janvier | 264 670 | 60 077 | 124 891 | 449 638 | 448 968 | 0,15% |
| Février | 237 761 | 53 838 | 116 135 | 407 734 | 343 932 | 18,55% |
| Mars | 268 336 | 76 559 | 110 045 | 454 940 | 441 424 | 3,06% |
| Avril | 347 874 | 85 355 | 137 779 | 571 008 | 517 246 | 10,39% |
| Mai | 362 097 | 89539 | 139 513 | 591 149 | 594 899 | -0,63% |
| Juin | 389 632 | 93 270 | 144 417 | 627 319 | 549 340 | 14,20% |
| Juillet | 508 784 | 150 343 | 171 860 | 830 987 | 834 752 | -0,45% |
| Août | 580 798 | 176 876 | 176 624 | 934 298 | 895 485 | 4,33% |
| Septembre | 312 686 | 81 448 | 124 855 | 518 989 | 539 431 | -3,79% |
| Octobre | 277 556 | 68 676 | 136 555 | 482 787 | 444 231 | 8,68% |
| Novembre | 257 274 | 54 279 | 116 966 | 428 519 | 429 384 | -0,20% |
| Décembre | 273 164 | 57 696 | 129 956 | 460 816 | 426 946 | 7,93% |
| Total m³ en 2010 | 4 080 632 | 1 047 956 | 1 629 596 | 6 758 184 | | 4.52 % |
| Total 2009 en m³ | 3 902 297 | 1 016 752 | 1 546 985 | | 6 466 038 | |
| Variation par rapport à 2009 | 4,57% | 3,07% | 5,34% | | | |

Le territoire de Cap Atlantique affiche une mise à disposition supérieure en 2010. Les secteurs centre et nord sont particulièrement sensibles aux variations du fait de leur relatif faible volume en jeu.

Ces chiffres doivent être analysés et ne sont pas à relier directement avec une augmentation de consommation moyenne des usagers.

Pour le sud, la majorité de l'augmentation de la mise à disposition, soit environ 4% est issue, d'une part, d'une augmentation du nombre d'usagers (1%) et, d'autre part, de la dérive de la précision du comptage de production de l'usine de Sandun (3% environ). L'augmentation moyenne de la consommation des usagers peut être estimée à moins de 1% entre 2009 et 2010.

Pour le centre, l'augmentation de mise à disposition est à attribuer dans sa grande majorité à une dégradation de l'ILP consécutive à une fuite sur le réseau de distribution d'eau potable. Ce secteur étant relativement petit en termes de volumes mis en jeux, une fuite de moyenne importance impacte de façon conséquente le rendement. Cette même fuite aurait eu un effet 4 fois plus faible sur le secteur sud. L'augmentation de population étant de 0,23%, l'augmentation de consommation peut être établie à moins de 1%.

Enfin, le chiffre du Nord est consolidé en grande majorité par une augmentation des consommations d'ATI et HCI (3,3% environ), une légère dégradation de l'ILP (0.11 %) ainsi qu'une augmentation de la population (1%). A l'identique du secteur sud, une augmentation de la consommation moyenne des usagers peut être estimée à moins de 1% entre 2009 et 2010.

Récapitulatif des volumes facturés et nombre d'usagers depuis 2005

| | | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| SUD | Volume facturé – m³ | 3 559 426 | 3 612 192 | 3 393 791 | 3 480 123 | 3 382 007 | 3 492 368 |
| | Nombre d'usagers | 36 606 | 36 878 | 36 782 | 36 978 | 37 400 | 37 746 |
| CENTRE | Volume facturé – m³ | 867 249 | 901 377 | 826 819 | 861 015 | 870 712 | 904 977 |
| | Nombre d'usagers | 11 542 | 11 641 | 11 751 | 11 849 | 12 019 | 12 047 |
| NORD* | Volume facturé – m³ | 1 039 496 | 1 036 015 | 1 020 907 | 1 173 470 | 1 250 458 | 1 336 719 |
| | Nombre d'usagers | 10 835 | 11 076 | 11 354 | 11374 | 11 708 | 11 829 |
| TOTAL | Volume facturé – m³ | 5 466 171 | 5 549 584 | 5 241 517 | 5 514 608 | 5 503 177 | 5 734 064 |
| | Nombre d'usagers | 58 983 | 59 595 | 60 833 | 60 201 | 61 127 | 61 622 |

**Dont la commune de Missillac avec 7 209 m³ en 2010*

Consommation globale d'eau potable en 2010 par usager

| Sud | | Centre | | Nord | |
|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| 90 m ³ | 93 m ³ | 72,5 m ³ | 75 m ³ | 107 m ³ | 113 m ³ |
| / | + 3.33 % | / | +3.4 % | / | + 5.61 % |

Consommation d'eau potable en 2010 par usager hors gros consommateurs

| Sud | | Centre | | Nord | |
|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| 81 m ³ | 84 m ³ | 63,3 m ³ | 65,4 m ³ | 69 m ³ | 72 m ³ |
| / | + 3.7 % | / | + 3.3 % | / | + 4.35 % |

On retrouve dans les tableaux, ci-dessus, la consommation par secteur ainsi que les caractéristiques de chaque secteur (semi urbain et rural par rapport à la définition de l'agence de l'eau).

La comparaison entre la consommation avec et sans gros consommateurs est révélatrice du tissu économique ou industriel de chaque composante du territoire.

A l'identique des analyses faites pour les achats d'eau et la mise en distribution sur chaque secteur, les chiffres sont à interpréter au cas par cas. La durée de la consommation relevée en 2010 est en moyenne (barycentre de relève) supérieure de 13 jours à celle de 2009, soit 368 jours en 2010 contre 355 en 2009. Un écart mathématique théorique de consommation supplémentaire pourrait être attendu entre les résultats de 2009 et 2010 (13/365 de consommation en plus sur la consommation des mois d'octobre ou novembre) mais la réalité de terrain est différente. En effet, chaque secteur et chaque tournée de relève n'a pas le même poids de consommation et, en fonction de la relève avancée ou non des zones de consommation importante, l'impact de la consommation supplémentaire sera variable.

Pour le sud, les 3,7 % de consommation supplémentaire par rapport à 2009 sont décomposés comme suit : 2,4 % environ liés au décalage de relève et 1,3 % se partageant entre l'augmentation d'usagers et une augmentation de consommation estimée à moins de 1%.

Pour le centre, les 3,3 % de consommation supplémentaire par rapport à 2009 sont décomposés comme suit : 2,45 % environ de décalage de relève, les 0,85 restants se partageant entre l'augmentation d'usagers et une augmentation de la consommation estimée à moins de 1%.

Pour le nord, les 4,35 % de consommation supplémentaire par rapport à 2009 sont décomposés comme suit : 3 % environ de décalage de relève et 1,35 % se partageant entre l'augmentation d'usagers et une augmentation de la consommation estimée à moins de 1%.

En conclusion, même si l'augmentation de consommation reste modeste, il semblerait que nous ayons atteint le « talon dure » de la baisse de consommation unitaire, enregistrée depuis de nombreuses années.

Cette tendance restera à confirmer l'année prochaine. Il est entendu que les messages d'usage raisonné de la ressource ont été mis en pratique par nos usagers et que les niveaux de consommations enregistrés il y quelques années ne devraient plus être retrouvés.

Dès lors, les prévisions de consommation sur les années à venir devront s'appuyer sur l'augmentation des abonnés et sur une stabilité voir une légère évolution de la consommation des usagers existants (1%).

3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire

| | Sud | | Centre | | Nord | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| Volume d'eau consommé / volume d'eau mis en distribution sur la période de relève | 86.34 % | 86.42 % | 88.94 % | 85.87 % | 82.81 % | 83.23 % |
| Indice de pertes linéaires (ILP) en m³/km/jour | 2.68 | 2.67 | 1.20 | 1.59 | 1.54 | 1.55 |

Les résultats mettent en avant une amélioration du rendement sur le secteur sud de CAP atlantique, une légère baisse sur le secteur nord et une dégradation importante sur le secteur centre.

Le résultat en baisse sur le centre est lié à une fuite qui a impacté de façon importante le rendement. Cette fuite aurait eu des conséquences beaucoup moins importantes sur les deux autres secteurs, qui mettent en jeu des volumes d'eau potable plus importants.

Le secteur centre a une variabilité de son ILP plus importante que les deux autres secteurs, ce qui ne l'empêche pas toutefois de présenter une étanchéité satisfaisante.

En effet, le classement inter-agence détaillé ci-dessous repose sur un classement des réseaux en trois catégories et ce, suivant un calcul de l'Indice Linéaire de Consommation. Ce dernier mesure la densité de consommation et donc d'abonnés par kilomètre de réseau. Plus ce chiffre est important, plus la densification des réseaux est importante, plus il est admis des fuites et donc un rendement plus faible (plus de raccordement, de maillage, donc de fuites).

Le secteur centre a un ILC de 9,59 quand il faut 10 pour passer en semi urbain. Or un grand nombre de branchements dessert des résidences secondaires qui ne consomment qu'une faible partie de l'année. Si la consommation se faisait tout au long de l'année, l'ILC serait bien supérieur à 10 et ce réseau serait classé bon puisque largement inférieur à 3 m³/j/km. Ce classement est une réalité technique du terrain.

L'ILP de 1,59 traduit une réalité administrative qui ne reflète pas la réalité du terrain à partir de laquelle nous pouvons conclure en une bonne étanchéité du réseau.

Ceci n'empêche pas l'exploitant de redoubler de vigilance lors de l'apparition de fuite mais reflète tout de même mieux son investissement à maintenir un réseau dans de bonnes conditions d'étanchéité.

Le secteur nord présente lui aussi une étanchéité satisfaisante au regard de son ILC, toutefois c'est un secteur où le rendement a toujours été meilleur et où l'exploitant devra trouver des solutions pour en améliorer l'objectif. Il faut toutefois prendre en compte que le secteur nord a vu depuis 2 ou 3 ans une consommation industrielle plus importante, mettant en jeu des variations de pression, de débits et des modifications de sectorisation, pouvant être à l'origine d'un tassement technique du rendement.

En conclusion, le réseau global de CAP Atlantique est à considérer comme présentant une bonne étanchéité. Ce qui est le reflet, d'une part, d'une bonne gestion de son patrimoine par CAP Atlantique, en matière de choix de matériaux ou de renouvellement et, d'autre part, d'une bonne qualité d'exploitation hydraulique du réseau par SEPIG Atlantique.

Définition des termes employés :

ILC = Volume consommé/jour/km de réseau hors branchement calculé sur la période d'extraction des données.

ILP = (volume mis en distribution - volume consommé – besoins du réseau)/jour/km de réseaux hors branchement calculé sur la période d'extraction des données.

Classement des réseaux

| Valeur ILC | <10 | 10<ILC<30 | >30 |
|---------------------|-------|-------------|--------|
| Catégorie de réseau | Rural | Semi-urbain | urbain |
| NORD | 7.64 | | |
| CENTRE | 9.59 | | |
| SUD | | 16.89 | |

Classement des indices linéaires de pertes

| | | | |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Ilp bon | <1,5 | <3 | <7 |
| ILP acceptable | <2,5 | <5 | <10 |
| ILP médiocre | 2,5<ILP<4 | 5<ILP<18 | 10<ILP<15 |
| Ilp Mauvais | >4 | >8 | >15 |

4. QUALITE DE L'EAU

4.1. Etang de Sandun : Eau Brute

| | 2009 | 2010 |
|-----------|-------------------|-------------------|
| | Nombre d'analyses | Nombre d'analyses |
| DDASS/ARS | 5 | 11 |
| SEPIG | 54 | 145 |

Le nombre d'analyses a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente, le volume produit cette année par Sandun ayant augmenté de 195 %.

Les analyses à réaliser sont en effet proportionnelles au volume d'eau produit par l'usine de Sandun.

La baisse de production de l'usine observée l'année précédente était liée aux travaux réalisés sur l'usine (réhabilitation des filtres à sable,...) ainsi qu'à la pluviométrie.

Il est à noter que l'eau de l'étang de Sandun dépasse la norme de potabilisation des eaux brutes sur le paramètre lié au COT. Une valeur moyenne de 14.5mg/l est constatée sur les eaux brutes de l'étang en 2010, pour une valeur limite réglementaire de 10 mg/litre.

Cependant L'article R 1321-42 du code de la santé publique précise que le dépassement d'une limite liée à l'eau brute n'est pas en contradiction avec son utilisation en vue de produire de l'eau potable dès lors que :

- Les limites de qualité de l'eau distribuée sont respectées – Ce qui est le cas en permanence sur l'usine au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007
- Qu'un périmètre de protection est établi – CAP est en démarche avec les services de l'état pour finaliser ce dernier point.

4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée

| | 2009 | | 2010 | | |
|-----------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------|
| | Nombre d'analyses | Nombre de paramètres non conforme | Nombre d'analyses | Nombre de paramètres non conforme | % de conformité |
| DDASS/ARS | 7 | 1 | 14 | 3 | 78.57 % |
| SEPIG | 54 | 0 | 145 | 0 | 100 % |

Trois résultats dépassent la limite de potabilité de l'eau traitée sur le paramètre de la turbidité (1.7, 1.2 et 2.2 NFU pour 1 NFU). En effet, l'ARS a réalisé ces prélèvements lors de démarrage d'usine suite à des arrêts nécessaires pour la préservation de la ressource. Ces à-coups hydrauliques (démarrage des pompes, suite à un arrêt de l'usine,...) sont à même d'engendrer de la turbidité (eau trouble). Il est à noter toutefois que cette eau n'a pas été envoyée directement vers le réseau public mais a été diluée avec l'eau provenant de l'IAV afin d'être conforme à sa destination. Par la suite, aucun autre résultat non-conforme n'a été observé.

Suite à ces dépassements, un protocole de prise d'échantillons a été établi entre SEPIG Atlantique et l'ARS.

En ce qui concerne la valeur guide de COT, de 2 mg/l, cette dernière est dépassée dans l'eau traitée de Sandun. Le taux moyen de COT pour 2010 en eau traitée est de 5.3 mg/litre. Ce paramètre est une valeur de référence et son dépassement n'est pas considéré comme entraînant une non-conformité de l'eau distribuée.

Une étude sur l'abattement de COT a été menée en 2008 sur l'usine de Sandun afin de proposer une adaptation du traitement et de minimiser ce dépassement. Elle a été présentée aux services de CAP Atlantique début 2009.

Les objectifs de cette étude sont, d'une part, d'examiner les modifications de la filière afin de respecter les 2 mg/l de COT en eau traitée et, d'autre part, d'étudier quelle concentration serait atteignable sans trop de modification, en cohérence avec le taux de COT présent dans l'étang et la possibilité technique de la filière.

En effet, ce taux de 2mg/litre n'est, à ce jour, qu'une référence de qualité et vise essentiellement à éviter la production de THM (Trihalométhanes) dans l'eau potable. Les analyses de notre réseau de distribution indiquent un taux de THM très inférieur à la réglementation en vigueur, ce qui classe les COT issus de Sandun comme étant peu propices à des combinaisons à risque avec l'oxydant. Cette caractéristique de notre matière organique avait déjà été mise en avant lors d'une étude de SEPIG Atlantique et présentée aux ARS. Ceci est rassurant d'un point de vue sanitaire pour nos usagers et laisse entrevoir une marge « technico-économique » en vue de la réduction des COT pour les eaux traitées en sortie de l'usine de Sandun.

En tout état de cause, dans l'attente des résultats d'application réelle sur le terrain et sur la base de l'étude SEPIG atlantique, une valeur visée de 3 mg/l en COT pourrait être obtenue en régime « normal », sans toutefois engager des moyens financiers importants.

Les résultats des démarches en cours sur le périmètre de protection de l'étang de Sandun et l'avis des services de l'état quant au renouvellement de l'autorisation de pompage, seront déterminants pour la mise en œuvre des objectifs de réduction du COT en eau traitée de l'usine de Sandun.

Le contrôle effectué par l'ARS, sur l'eau traitée, comprend les paramètres suivants : caractéristiques organoleptiques, paramètres physico-chimiques, pesticides, paramètres microbiologiques.

4.3. Réseau de distribution d'eau potable (issue des usines de Férel, Sandun et Campbon)

Analyses de surveillance de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution

| | 2009 | | 2010 | |
|------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'analyses | Nombre de paramètres non conformes | Nombre d'analyses | Nombre de paramètres non conformes |
| Sud | | | | |
| DDASS/ARS | 92 | 0 | 103 | 2 |
| SEPIG Atlantique | 230 | 0 | 193 | 0 |
| Centre | | | | |
| DDASS/ARS | 31 | 0 | 38 | 0 |
| SEPIG Atlantique | 138 | 0 | 189 | 0 |
| Nord | | | | |
| DDASS/ARS | 30 | 0 | 48 | 0 |
| SEPIG Atlantique | 164 | 0 | 191 | 0 |
| TOTAL | | | | |
| | 685 | 0 | 762 | 2 |

Les deux dépassements des limites de qualité constatés en 2010 portent sur la turbidité de l'eau. Il s'agit d'un arrachement du bio film à l'intérieur de la canalisation qui a entraîné des phénomènes d'eau jaune ou eau trouble. Ces phénomènes sont constatés lors de changements brutaux de fonctionnement des canalisations (essais d'incendie, casses,...) et le risque sanitaire dans ces cas est assez faible. En effet, il s'agit essentiellement de fer et de manganèse, ces deux paramètres ne possédant pas de limite de qualité. Seul l'effet de trouble (turbidité) est mesuré dans la non-conformité.

L'ensemble des autres résultats est conforme aux normes de potabilité de l'arrêté du 11 janvier 2007. On note 47 dépassements des valeurs de références (22 en 2009) sur les paramètres suivants :

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| COT | 30 dépassements |
| Fer | 10 dépassements |
| Bactéries sulfo-réductrices | 2 dépassements |
| NH4 | 3 dépassements |
| Manganèse | 2 dépassements |

Ces dépassements de valeur de références, qui n'entrent pas dans la qualification de potabilité de l'eau, ont donné lieu à une action immédiate de l'exploitant sur le terrain ainsi qu'une contre analyse. Cette dernière n'a pas confirmé ces dépassements et a validé la conformité de l'eau potable distribuée. L'annexe 2 présente les résultats de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Cap Atlantique.

L'autocontrôle à charge de SEPIG Atlantique porte notamment sur les paramètres suivants :

Chlore libre, chlore total, goût, odeur, aspect, ph, fer, turbidité, qualité bactériologique de l'eau.

5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE

5.1. Les indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservi par un réseau d'eau potable :

Soit **ID 101.0 : 154 000 habitants desservis**

Cet indicateur est délicat a évalué sur le territoire de CAP Atlantique qui reçoit beaucoup de touristes. A défaut d'un autre mode de calcul cet indicateur est évalué sur la base de 2,5 habitants par abonné.

Prix TTC du service d'eau potable :

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³, en €/m³.

Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport.

Soit **ID 102.0 : 1,85 € TTC/m³**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service :

Ce délai correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Le délai pris en compte au titre de l'année N est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N.

Soit **ID 151.0 : 2 jours ouvrés**

5.2. Les indicateurs de performance

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du contrôle sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au contrôle sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit **I P 101.1: 99.01 %**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du contrôle sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au contrôle sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit **I P 102.1: 98.52 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit **I P 103.2: 70**

Rendement du réseau de distribution :

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Les volumes pris en compte pour l'année N sont ceux déterminés au titre de l'année N

Soit **I P 104.3: 86.50 %**

Indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indicateur (exprimé en $\text{m}^3 / \text{km} / \text{jour}$) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit **I P 105.3: 2.268 $\text{m}^3 / \text{km} / \text{j}$**

Indice linéaire de perte de réseau :

Cet indicateur (exprimé en $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$) permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau et, d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit **I P 106.3: 2.192 $\text{m}^3/\text{km}/\text{j}$**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N)/5/(longueur du réseau de desserte au 31/12/N)*100

Les données prises en compte sont celles qui sont connues au 31/12 de l'année N.

Soit **I P 107.2: 0.209 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indice reflète la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit **I P 108.3: 20 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable :

Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité (exprimé en €/m³) divisés par le volume facturé.

Les données prises en compte sont celles qui sont établies au titre de l'année N.

Soit **I P 109.0: 0.001 €/m³**

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

Nombre de coupures d'eau lié au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

- Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

C taux s'exprime en nombre/milliers d'abonnés.

Les coupures d'eau prises en compte sont celles qui surviennent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelque soit la date de l'information faite aux usagers.

Soit **I P 151.1: 1.46 / 1 000 abonnés**

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Les ouvertures de branchements à prendre en compte sont celles qui sont effectives entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelque soit la date de la demande.

Soit **I P 152.1: 100%**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Durée théorique (exprimée en années) nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La situation est appréciée au 31 décembre de l'année N.

Soit **I P 153.2: 3.6 ans**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable :

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Soit **I P 154.0: 0,055 %**

Taux de réclamations du service de l'eau :

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Les réclamations prises en compte sont celles dont la date d'enregistrement par l'opérateur se situe entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N.

Soit **I P 155.1: 1.33 / 1 000 abonnés prend en compte que les réclamations SEPIG : 59 et CAP : 23**

6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2010

- Achèvement des études d'interconnexion avec Nantes métropole et la CARENE.
- Attente depuis novembre 2009 de l'avis de l'hydrogéologue agréé sur le projet de périmètre de protection de la ressource en eau de Sandun.
- travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre des opérations de voirie communale, du schéma directeur, des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution.
- Renouvellement de 414 branchements plomb.

Les tableaux au chapitre 5.3 de la partie « *les indicateurs financiers* » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2010.

7. FAITS MARQUANTS EN 2010

17 mars 2010 : Casse sur la canalisation de DN 350 sur la RD 99 à GUERANDE.

18 novembre 2010 : Casse sur la canalisation de DN 250 mm au lieu-dit Bonne Source à HERBIGNAC.

Février 2010 : Constat d'une fuite sur le réservoir 3 du château d'eau de Saint-Servais à LA BAULE. Une expertise est en cours avec la société ayant réalisé les travaux de réhabilitation en 2004.

8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

8.1. Principales Études

- Etudes hydrauliques d'aménagement et d'entretien des ouvrages de la retenue de l'étang de Sandun en phase PRO.
- Finalisation des études pour la réalisation d'un Ø 400 AEP de sécurisation de l'alimentation du Pouliguen, de Batz Sur Mer et du Croisic.
- Mise en œuvre du périmètre de protection pour l'étang de Sandun.
- Choix à intervenir sur la participation à une interconnexion Nantes Métropole/CARENE/Cap Atlantique.
- Renforcement des stockages d'eau potable sur le territoire.
- Etude sur la mise hors service du réservoir de Brézanvé sur la commune d'Herbignac.

8.2. Travaux

- Renouvellement des branchements en plomb dans le cadre d'un marché spécifique avec pour objectif l'effacement des branchements en plomb au plus tard le 31 décembre 2013
- Poursuite des travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre du schéma directeur des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | 31 |
| 1.1. Les Indicateurs | 33 |
| 2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 34 |
| 2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif | 34 |
| 2.2. Population concernée par le service public d'assainissement | 35 |
| 2.3. Réseaux de collecte | 36 |
| 2.4. Stations d'épuration | 37 |
| 3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 38 |
| 3.1. Indicateurs descriptifs des services | 38 |
| 3.2. Indicateurs de performance | 39 |
| 4. principales réalisations 2009 | 44 |
| 5. LES FAITS MARQUANTS 2009 | 45 |
| 6. Perspectives et orientations | 46 |
| 6.1. Principales Etudes | 46 |
| 6.2. Travaux | 46 |

1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif en chiffre pour l'année 2010 :

| Communes | | Assérac | Batz-sur-Mer | Camoël | Férel | Guérande | Herbignac | La Baule | La Turballe | Le Croisic | Le Pouliguen | Mesquer | Pénestin | Piriac-sur-Mer | Saint-Lyphard | Saint-Molf | TOTAL |
|---------------------------------------|------|---------|--------------|--------|-------|----------|-----------|----------|-------------|------------|--------------|---------|----------|----------------|---------------|------------|------------|
| Contrôle des installations neuves | CCI | 8 | 0 | 0 | 23 | 60 | 55 | 11 | 6 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 19 | 6 | 192 |
| | CBE | 7 | 0 | 4 | 16 | 53 | 39 | 8 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 5 | 10 | 147 |
| Contrôle des installations existantes | Diag | 10 | 3 | 2 | 14 | 13 | 7 | 13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 7 | 4 | 75 |
| | N+1 | 6 | 0 | 3 | 23 | 36 | 35 | 9 | 4 | 0 | 0 | 4 | 3 | 0 | 14 | 7 | 144 |
| | N+4 | 33 | 0 | 5 | 36 | 135 | 20 | 57 | 18 | 0 | 0 | 6 | 5 | 1 | 12 | 67 | 402 |

CCI = Contrôle de Conception Implantation - CBE = Contrôle de bonne exécution
 N+1 = Contrôle des installations à N + 1 - N+4 = Contrôle des installations à N + 4
 Diag = Diagnostic des installations existantes

960 Contrôles réalisés par les équipes de l'ANC en 2010

5 270 Ouvrages d'assainissement non collectif recensés au 31/12/2010

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Coût du service en 2010 | 112 949.67 € |
|--------------------------------|---------------------|

La réglementation autorise un déficit pendant les 4 premières années, l'équilibre a été atteint en 2009 hors aides agence de l'eau. Depuis, le service n'est plus déficitaire.

Les contrôles de l'assainissement non collectif sur le terrain pour l'année 2010 :

| AVIS | Total | Favorable | Inaccessible | Défavorable - Devis | Défavorable étude de sol / non conforme | Non terminé |
|-------------------|--------------|----------------------|----------------------|--------------------------------|--|---------------------|
| CBE | 147 | 142 (96.6%) | | | 3 (2%) | 2 (1.4%) |
| Diagnostic | 75 | 15 (20%) | 24 (32%) | 18 (24%) | 18 (24%) | |
| N+1 | 144 | 131 (91%) | 2 (1.4%) | 10 (6.9%) | 1 (0.7%) | |
| N+4 | 402 | 303 (75.4%) | 22 (5.5%) | 70 (17.4%) | 7 (1.7%) | |
| TOTAL | 768 | 591 (77%) | 48 (6.2%) | 98 (12.7%) | 29 (3.8%) | 2 (0.3%) |

Le chiffre du CCI n'est pas inclus dans ce tableau, son étude est réalisée principalement au bureau par les agents du SPANC.

Le fonctionnement au quotidien du service de l'Assainissement non collectif en 2010 :

975 appels téléphoniques

70 dossiers de réclamations

27 143 km parcourus

1.1. Les Indicateurs

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validé par le service au 31/12 de l'année N et ce, depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif doit être au moins égal à 100 pour que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif puisse être calculé.
- Seront supposées non conformes les installations pour lesquelles un contrôle, effectué par le service depuis sa création **a mis en évidence une** non conformité avec les prescriptions réglementaires ou dont la conformité n'est pas connue du service au 31/12 de l'année N

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

Soit **I D 301.3 : 51.94 %**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (0,20 ou 30 points)

- 20 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.
- 20 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.
- 30 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.
- 30 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.

B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- 10 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.
- 20 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.
- 10 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

Soit **I D 302.0 : 100**

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif

Depuis 1999, il y a eu 30 046 contrôles d'effectués, il reste à ce jour 193 non raccordés ainsi que 424 partiellement raccordés.

Bilan général de la conformité des contrôles de branchements collectifs en 2010

| | Nombre Total de contrôles effectués | Nombre de branchements contrôlés | Conformité en 1ère visite | | | | | Nombre de 2ème, 3ème visites en 2010 (CAP + SEPIG): 668 | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|---------------------|--------------------------|------------------|--------------------|---|------------|-------|--------|
| | | | Conforme | Non-conforme global | Non-conforme (en nombre) | | | Mise en conformité en 2009 pour des contrôles réalisés. | | | |
| | | | | | Polluant | | Non polluant | Délai | Hors délai | Total | Taux % |
| | | | | | Polluant en partie | Non raccordé | | | | | |
| Cap Atlantique | 1190 | 562 | 341 | 221 | 69 | 14 | 138 | 115 | 371 | 486 | 68 |
| SEPIG | 203 | 163 | 155 | 8 | 1 | 0 | 7 | | | | |
| Total | 1393 | 725 | 496 68% | 229 32% | 70 31% | 14 6% | 145 63% | - | | | |

Le tableau ci-dessus montre que 68 % des branchements contrôlés sont conformes, les 32 % restants représentant les non-conformes sont constitués de 63% de branchements non polluants, la non-conformité porte sur un élément technique règlementaire.

Il est à noter que parmi les 32 % non-conformes, 63 % ne polluent pas, 31 % sont susceptibles de polluer en partie et que 6 % polluent totalement du fait de leur non raccordement. Un délai de 6 mois pour la mise en conformité est donné lorsque le branchement a été déclaré non-conforme et ce, indépendamment de la nature de sa non-conformité.

Dans 68% des cas, la mise en conformité est réalisée hors délai. Une attention toute particulière doit être en priorité apportée sur les délais de mise en conformité des branchements polluants.

2.2. Population concernée par le service public d'assainissement

| | Sud | | Centre | | Nord | |
|--|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de clients facturés | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| | 33 401 | 34 259 | 10 556 | 11 085 | 7 301 | 7 725 |
| Total clients facturés 2010 | 53 069 | | | | | |
| Evolution de 2009 à 2010 | + 2.57 % | | + 5.01 % | | + 5.81 % | |
| Volumes facturés à l'assainissement (m³) | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| | 2 782 711 | 2 924 761 | 688 623 | 757 521 | 540 557 | 600 746 |
| Total volume facturé à l'assainissement en 2010 | 4 283 028 m ³ | | | | | |
| Evolution 2009 à 2010 | + 5.10 % | | + 10.01 % | | + 11.13 % | |

A l'identique des conclusions pour le service public de distribution d'eau potable le tableau, ci-dessus, montre une augmentation des volumes facturés sur le territoire de Cap Atlantique, donc de la consommation. Cette évolution est en grande partie attribuée à un décalage de date barycentre de relève qui a comptabilisé les volumes assujettis sur une période plus importante.

L'écart mesuré entre les résultats de consommation pour les services d'eau potable et d'assainissement est fonction de plusieurs paramètres dont notamment :

- Le nombre d'ANC et leur consommation ;
- Les industriels raccordés à un système autonome d'épuration ;
- La variation de nouveaux abonnés ;
- L'impact de la saisonnalité sur les secteurs desservis (immeuble, ...).
- Les nouveaux abonnés retrouvés suite à l'enquête SEPIG sont de 1 344.

2.3. Réseaux de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif.

Le transport des eaux usées et des eaux pluviales se fait dans deux canalisations distinctes.

Caractéristiques du réseau communautaire

| | Sud et Centre | | Nord | |
|--|---|------------|------------------------------|------------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| Canalisations gravitaires | 447.892 km | 450,519 km | 148.603 km | 153.074 km |
| Canalisations de refoulement | 126,936 km | 127,841 km | 60,803 km | 64,225 km |
| Réseau sous vide | 5,253 km | 5,253 km | 0,979 km | 0,979 km |
| Total | 580,081 km | 583,613 km | 210.385 km | 218,278 km |
| Total Cap Atlantique | 790,466 km en 2009 | | 801,891(*) km en 2010 | |
| Postes de refoulement | 210 | 214 | 84 | 90 |
| Bassins tampons (stockages sur réseaux) | L'étang : 350 m ³ Saint Molf : 300 m ³ Port au Loup : 70 m ³ Port-Piriac : 120 m ³ Lérat : 380 m ³ Les Sports : 130 m ³ Le Requer : 130 m ³ Croix l'Anse : 260 m ³ Le Quai : 600 m ³ Pavie : 2 200 m ³ | - | - | - |
| Postes de traitement des sulfures | 18 | | 10 | |

(*) Le linéaire total prend en compte la partie de réseau située à l'aval des stations d'épuration. Le linéaire concerné représente 12.841 km et ne rentre pas en compte dans le calcul des indicateurs du maire pour lesquels le linéaire retenu est de 789.052 km.

2.4. Stations d'épuration

| Station d'épuration | type | Capacité Eq.Hab. | Volume traité (m ³) 2009 | Volume traité (m ³) 2010 | Evolution |
|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Livery – Guérande | Biologique – boues activées | 178 000 | 4 940 094 | 5 563 822 | 12,63% |
| Butte de Pince - La Turballe | Boues activées | Hiver : 15 000 Eté : 40 000 | 1 099 460 | 1 192 696 | 8,48% |
| Pénestin | Boues activées | Hiver : 1 200 Eté : 12 000 | 345 476 | 381 598 | 10,46% |
| Le Bourg-Herbignac | Boues activées | 1 350 | 176 163 | 149 186 | -15,31% |
| Le Bourg – Saint Lyphard (*) | Boues activées | 5 200 | 84 107 | 196 395 | 133,51% |
| ATI – Herbignac | Boues activées | 10 000 | 72 784 | 54 272 | -25,43% |
| Le Bourg – Assérac | Lagunes aérées | 833 | 76 332 | 119 207 | 56,17% |
| La Madeleine – Guérande | Lagunes aérées | 800 | 31052 | 43 814 | 41,10% |
| Camoël (**) | Boues activées | 6 200 | 68 636 | 176 172 | 156,68% |
| Kerhinet – Saint Lyphard | Boues activées | 200 | 16 578 | 16 688 | 0,66% |
| Bréca – Saint Lyphard | Filtre plantés de roseaux | 100 | 3 201 | 3 909 | 22,12% |
| Mézérac – Saint Lyphard | Tertre d'infiltration | 200 | 3 139 | 4 345 | 38,42% |
| Kermoret - Assérac | Lagunes | 300 | 8 774 | 16 779 | 91,24% |
| Kerolivier – Saint Lyphard | Filtre planté de roseaux | 120 | 10 497 | 7 834 | -25,37% |
| Landieul – Herbignac | Filtre planté de roseaux | 120 | 1860 | 1 235 | -33,60% |
| Keralio – Saint Lyphard | Filtre planté de roseaux | 90 | 2175 | 4 081 | 87,63% |
| Kerbilet - Herbignac | Filtre à coco | 45 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| Grand Arm – Herbignac | Filtre planté de roseaux | 80 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| Ville Perrotin - Herbignac | Filtre planté de roseaux | 55 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| Le Val – Pénestin | Filtre à sable | 30 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| Le Foy – Pénestin | Filtre à coco | 30 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| Trébestan – Pénestin | Filtre à sable | 30 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| Lande Pont de Rouëlle – Férel | Filtre à sable | < 20 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| La Lande de Rauvelin - Férel | Filtre à sable | < 20 | < à 2 000 Eq.Hab. | | |
| TOTAL | | 255 853 | 6 940 328 | 7 932 033 | 14.29 % |

(*) Saint Lyphard : nouvelle station avec arrivée des effluents de l'ancienne station de Marlais.

(**) Camoël : nouvelle station avec arrivée des effluents de l'ancienne station de Férel

Explication des principaux décalages :

- **Kermoret - Assérac**: Forte évolution (+ 91%). Le débitmètre en entrée de station est défaillant et le volume entrant est estimé sur le temps de fonctionnement et le débit des pompes du poste principal situé en amont de la station. Cet équipement étant encore garanti dans le cadre du marché travaux, CAP atlantique a réalisé des démarches auprès de l'entreprise concernée en vue de son remplacement.
- **Le Maradou - Assérac**: Forte évolution des volumes acceptés sur la station (+ 56%). Le canal entrée station a été régulièrement en charge suite à l'intrusion d'eaux parasites ne permettant pas d'obtenir une quantification fiable.
- **Keralio – St Lyphard**: La mise en service de l'ouvrage ayant été réalisé fin 2008, le taux de raccordement des usagers a progressé rapidement entre 2009 et 2010 et par conséquent les débits d'effluents à traiter. Ce qui explique cette forte augmentation en 2010.

3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ces indicateurs permettent aux collectivités d'utiliser les mêmes outils de suivi de leurs résultats.

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du même jour imposent leur intégration dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

3.1. Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis :

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif.

Mode de calcul : Population permanente et saisonnière des communes desservies par le réseau de collecte. La population pour l'année N est celle qui est indiquée par la mairie (statistiques officielles).

Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie.

Soit **I D 201.0 : 133 000 habitants**

Cet indicateur est délicat a évalué sur le territoire de CAP Atlantique qui reçoit beaucoup de touristes. A défaut d'un autre mode de calcul cet indicateur est évalué sur la base de 2,5 habitants par abonné.

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Soit **I D 202.0 : 15**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les fils eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte – S'exprime en Tonnes de Matières Sèches.

Soit **I D 203.0 : 2 376 T de matières sèches**

Prix du service assainissement TTC :

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises- en € / m³. Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport - pour une base de 120 m³.

Soit **I D 204.0 : 2,70 € TTC/m³**
 I D 204.0 : 2.62 € TTC/m³ pour Camoël

3.2. Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 100.

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires). Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l'absence de boîte de branchement.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

Soit **I P 201.1 : 96.30 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

L'indice de 0 à 100 est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A:

A - Plan du réseau de collecte (0,10 ou 20 points)

- 0 - absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quelque soit les autres éléments détenus).
- 10 - existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.
- 20 - mise à jour du plan au moins annuelle.

B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 points supplémentaires au maximum).

- +10: informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose).
- +10: existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.
- +10: localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...).
- +10: dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite).

C - Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires maximum).

- +10: définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)
- +10: localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) - 0 pour une réalisation partielle.
- +10: existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans.
- +10: mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

Soit **I P 202.2 : 70**

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

Mode de calcul: Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme
TMS totales des boues évacuées X 100.

Soit **I P 206.3 : 100 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

Mode de calcul : (Montant en euros des abandons de créances + montant en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé.

Cet indicateur sert à mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Soit **I P 207.0 : 0.0038 €/m³**

Taux de débordement des effluents (d'eaux usées) dans les locaux des usagers :

Mode de calcul: Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement
Nombre d'habitants desservis X 1000

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

Soit **I P 251.1 : 0.0075**

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

Mode de calcul : nombre de points noirs/longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) X 100.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

Soit **I P 252.2 : 5.70 / 100 km**

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100.

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Il convient d'additionner les linéaires renouvelés, d'une part, par la collectivité et, d'autre part, par l'opérateur, sur le périmètre considéré.

Soit **I P 253.2 : 0.271 %**

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Mode de calcul : Nombre de bilans conformes/nombre de bilans réalisés X 100.

Données nécessaires :

Nombre de bilans sur 24 h réalisé dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'auto surveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

Soit **IP 254.3 : 99.01 %**

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A - Eléments communs à tous les types de réseaux :

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).

oui : 20 - non : 0

Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).

oui : 10 - non : 0.

Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.

oui : 20 - non : 0.

Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui : 30 - non : 0.

Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui : 10 - non : 0.

Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

oui : 10 - non : 0.

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :

Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

oui : 10 - non : 0.

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :

Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

oui - 10 non - 0.

Soit **I P 255.3 : 90**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif/épargne brute annuelle.

Soit **I P 256.2 : 7.8 ans**

Taux de réclamations :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite/nombre d'abonnés X 1000.

Soit **I P 258.1 : 0.65/ 1 000 ab.**

Conformité des effluents :

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Les systèmes de collecte devant être conçus, dimensionnés, réalisés entretenus et réhabilités conformément aux règles de l'art.

Soit **I P 203.3 : Attente réglementaire**

Conformité des équipements :

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Cet indicateur renvoi à des exigences de traitement (carbone, azote, phosphore) et à la mise en œuvre de filières de traitement adaptées.

Soit **I P 204.3 : Attente réglementaire**

Conformité des ouvrages d'épuration :

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Les performances sont basées sur des mesures de DBO5, DCO, azote et phosphore (en rendement ou en concentration)

Soit **I P 205.3 : Attente réglementaire**

4. PRINCIPALES REALISATIONS 2010

- Construction et mise en service de la station d'épuration d'Herbignac.



- Construction de la station d'épuration d'Assérac.



- Réception des stations d'épuration de St-Lyphard et de Camoël-Férel



STEP DE CAMOEL



STEP DE SAINT-LYPHARD

- Travaux d'assainissement sur les villages de Grand Arm, Kerbilet et La Ville Perrotin sur la commune d'Herbignac.



Grand Armes



Kerbilet



Ville Perrotin

- Démarrage des travaux de la bache de stockage à Pavie sur la commune de La Baule.
- Extension du réseau d'assainissement sur le secteur de la Ville Poupard et de Massonet-Brédérac à La Baule.
- Travaux de restructuration et de renforcement du réseau d'assainissement du secteur Morin-Rigaud-Furguai à La Baule.
- Travaux sur le poste de Colveu et extension rue des Cupressus à Guérande.
- Démarrage des travaux de renouvellement du DN 600 à La Baule.
- Travaux de mise en place de la Métrologie de réseau (agglomération de Livery, la Turballe et Pénestin).
- Etude de scénarii pour les extensions et mises aux normes des stations d'épuration de la Madeleine et de Kerhinet (Guérande et Saint-Lyphard) et décision de supprimer la station d'épuration de La Madeleine via un transfert vers Livery.
- Extensions et renouvellement divers.
- Etudes des eaux parasites sur le secteur nord du territoire (Assérac, Camoël, Férel, Herbignac, Pénestin, Saint-Lyphard).

Les tableaux 5.3. de la partie « Les Indicateurs Financiers » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2010.

5. LES FAITS MARQUANTS 2010

28 février 2010 : Tempête Xynthia ayant entraîné des arrivées d'eau de mer dans les stations de Livery et de La Turballe et des dégâts importants sur le poste de refoulement de Place d'Armes au Croisic n'ayant pas entraînés d'arrêts du poste.

26 juin 2010 : Effondrement du réseau d'assainissement public de l'avenue Henri Bertho à La Baule.

12 novembre 2010 : Obstruction du réseau public d'assainissement carrefour avenue Maurice Morin – avenue des Régales à La Baule.

6. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

6.1. Principales Etudes

- Fin des études sur les eaux parasites sur le secteur nord du territoire (Assérac, Camoël, Férel, Herbignac, Pénestin, Saint-Lyphard).
- Etudes opérationnelles du transfert des villages de La Madeleine et de Kerhinet à Livery.
- Poursuite de l'élaboration du dossier réglementaire pour la station de Pénestin.
- Suivi de terrain de la qualité des eaux en aval des stations d'épuration sensibles.
- Refonte du règlement de service du SPANC suite à la publication des arrêtés de septembre 2009 qui modifient la réglementation applicable aux assainissements individuels.

6.2. Travaux

- Fin de travaux de la bache de stockage à Pavie sur la commune de La Baule.
- Fin des travaux de renouvellement du DN 600 à la Baule.
- Poursuite des travaux de renouvellement et extension des réseaux d'assainissement sur les secteurs concernés.
- Travaux lié au transfert des villages de La Madeleine et de Kerhinet à Livery.

LES INDICATEURS FINANCIERS

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU | 49 |
| 1.1. Eau potable | 49 |
| 1.2. Assainissement | 49 |
| 1.3. Taxes pour les organismes publics | 49 |
| 2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 50 |
| 2.1. Prix de l'eau potable | 50 |
| 3. LA COLLECTE DES EAUX USEES | 52 |
| 3.1. Prix de l'assainissement | 52 |
| 4. SYNTHESE DU COUT DE L'EAU | 54 |
| 5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS | 54 |
| 5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau | 54 |
| 5.2. Encours de la dette, Echéances et Montant des annuités | 54 |
| 5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice | 55 |

1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

La facture d'eau comprend trois parties :

- eau potable
- eaux usées
- taxes pour les organismes publics

1.1. Eau potable

Le produit « eau potable » est destiné à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation de travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau d'eau potable, la réalisation d'ouvrages et l'amélioration du site de production d'eau potable.

Au délégataire privé qui assure la gestion (entretien, petit renouvellement des réseaux, la facturation....) de la production et de la distribution de l'eau potable

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.2. Assainissement

Le produit assainissement est destiné à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement, d'ouvrages sur le réseau, la construction de stations d'épuration
- Au délégataire privé qui assure l'exploitation des ouvrages de traitement et réseaux d'assainissement (fonctionnement, entretien, renouvellement...)

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.3. Taxes pour les organismes publics

D'autres partenaires interviennent dans la fixation du prix total de l'eau notamment l'Agence de l'Eau.

2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.1. Prix de l'eau potable

Le contenu et l'évolution de la redevance

➤ *La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2010*

La partie fixe de la redevance, est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés, est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretiens correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part du délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

| Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³ | Territoire CAP Atlantique |
|---|----------------------------------|
| Part fixe (€ HT par an) délégataire | 32.64 |
| Part fixe (€ HT par an) CAP Atlantique | 16.79 |

➤ *La part variable de la redevance au 1^{er} janvier 2010*

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés au fonctionnement du service public. Il est lié au volume d'eau potable consommé afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretien correspondants.

L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique (coût d'achat de l'eau, rendement de réseau, investissements,...).

| Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³ | Territoire CAP Atlantique |
|--|----------------------------------|
| Prix d'un m³ d'eau consommée en € HT, part délégataire | 0.7624 |
| Prix d'un m³ d'eau consommé en € HT, part CAP Atlantique | 0,243 |

➤ *Les redevances des organismes publics*

Agence de l'Eau (prélèvement/pollution) :

A partir de janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006 modifie le système des redevances versées aux agences de l'eau.

Il s'agit de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques applique les principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

L'Agence de l'Eau perçoit pour l'ensemble des communes deux redevances qui servent à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel par exemple : protection de nappes, construction de stations d'épuration.

Les taxes applicables sur le territoire de CAP atlantique sont :

Redevance Pollution : Permet à l'Agence de l'Eau de cofinancer les travaux avec les collectivités territoriales ayant pour objectif d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous les usagers et protéger cette eau contre les pollutions de toutes natures.

Redevance Modernisation des Réseaux :

| Compteur Ø 15 mm - consommation < 500 m³ | Territoire de CAP Atlantique |
|---|-------------------------------------|
| Redevance lutte contre la pollution- Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée | 0,30 |
| Redevance Modernisation des réseaux - Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée | 0,18 |

➤ **La TVA**

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année du rapport

Le tableau, ci-dessous, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2009 et janvier 2010. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95 % des usagers sur le territoire de CAP Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ **Sud, Centre et Nord**

| | Au 1^{er} janvier 2009 € HT | Au 1^{er} janvier 2010 € HT | Variation en % entre les deux années | Observations |
|--|--|--|---|--|
| Part fixe Cap Atlantique | 16,48 | 16.79 | 1,88% | Harmonisation des tarifs sur le territoire |
| Part fixe SEPIG | 32.94 | 32.64 | -0,91% | Actualisation contractuelle des prix |
| Part variable en m³ Cap Atlantique | 0,239 | 0.243 | 1,67% | Harmonisation des tarifs sur le territoire |
| Part variable en m³ SEPIG | 0,8112 | 0.7624 | -6,02% | Actualisation contractuelle des prix |
| Redevance Pollution | 0,29 | 0.30 | 3,45% | Agence de L'eau |
| TVA en % | 5,5 | 5.5 | / | Définie par l'état |
| Total pour 120 m³ TTC | 221.81 | 217.41 | -1,98% | |

3. LA COLLECTE DES EAUX USEES

3.1. Prix de l'assainissement

Le contenu et l'évolution de la redevance :

➤ La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2010

La partie fixe de la redevance est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés, est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretien correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part délégataire est encadrée par les contrats de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

| Compteur Ø 15 mm | Territoire de CAP Atlantique |
|---|-------------------------------------|
| Part fixe (€ HT par an) délégataire | 19.45 |
| Part fixe (€ HT par an) Cap Atlantique | 39.51 |

➤ La partie variable au 1^{er} janvier 2010

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'exécution du service. Il est lié au volume d'eau potable consommé. L'exemple ci-dessous reprend un compteur de 15 (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique.

| Compteur Ø 15 mm | Territoire de CAP Atlantique |
|---|-------------------------------------|
| Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire de 0 à 40 m³ | 0.6038 |
| Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire > à 40 m³ | 0.7205 |
| Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique de 0 à 40 m³ | 1.154 |
| Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique > à 40 m³ | 1.154 |

➤ Les redevances des organismes publics

Les prélèvements sont effectués sur la facture d'eau potable et sur la facture d'assainissement en 2010.

➤ La TVA

Le taux de cette TVA est le taux réduit de 5,5% pour l'ensemble des communes de CAP Atlantique.

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année du rapport

Le tableau, ci-dessus, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2009 et janvier 2010. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95% des usagers sur le territoire de Cap Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ *Sud et Centre*

| | Au 1^{er} janvier 2009 € HT | Au 1^{er} janvier 2010 € HT | Variation en % entre les deux années | Observations |
|--|--|--|---|--|
| Part fixe Cap Atlantique | 38,74 | 39.51 | + 1,99% | Harmonisation des tarifs sur le territoire |
| Part fixe SEPIG | 19,59 | 19.45 | - 0,71% | Actualisation contractuelle des prix |
| Part variable en m³ CAP | 1,131 | 1.154 | + 2,03% | Harmonisation des tarifs sur le territoire |
| Part variable en m³ SEPIG<40m³ | 0,6082 | 0.6038 | - 0,72% | Actualisation contractuelle des prix |
| Part variable en m³ SEPIG>40m³ | 0,7259 | 0.7205 | - 0,74% | Actualisation contractuelle des prix |
| Redevance Modernisation des Réseaux | 0,17 | 0.18 | + 5,88% | Agence de L'eau |
| TVA en % | 5.5 | 5.5 | / | Définie par l'Etat |
| Total pour 120 m³ TTC | 313.18 | 317.38 | +1,34% | |

➤ *Nord du territoire*

| | Au 1^{er} janvier 2009 € HT | Au 1^{er} janvier 2010 € HT | Variation en % entre les deux années | Observations |
|--|--|--|---|--|
| Part fixe CAP | 38,74 | 39.51 | + 1,99% | Harmonisation des tarifs sur le territoire |
| Part fixe Délégitaire – SEPIG | 19,59 | 19.45 | - 0,71% | Actualisation contractuelle des prix |
| Part variable en m³ CAP <40 m³ | 1,398 | 1.154 | - 17,45% | Harmonisation des tarifs sur le territoire |
| Part variable en m³ CAP >40 m³ | 1,131 | 1.154 | + 2,03% | Harmonisation des tarifs sur le territoire |
| Part variable en m³ Délégitaire – SEPIG <40 m³ | 0,6082 | 0.6038 | - 0,72% | Actualisation contractuelle des prix |
| Part variable en m³ Délégitaire – SEPIG >40 m³ | 0,7259 | 0.7205 | - 0,74% | Actualisation contractuelle des prix |
| Redevance Modernisation des Réseaux | 0,17 | 0.18 | + 5,88% | Agence de l'Eau |
| TVA en % | 5.5 | 5.5 | / | Définie par l'Etat |
| Total pour 120 m³ TTC | 346.98 | 317.38 | - 8,53% | |

4. SYNTHÈSE DU COÛT DE L'EAU

Pour une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473), l'utilisateur qui possède un compteur de 15 mm et qui est raccordé au réseau d'assainissement, a dépensé en 2010 suivant son implantation géographique :

| | | |
|--------|--|-------------------------------------|
| SUD | : 534,79 € TTC soit 4,46 € TTC du m ³ | (4,46 euros/m ³ en 2009) |
| CENTRE | : 534,79 € TTC soit 4,46 € TTC du m ³ | (4,46 euros/m ³ en 2009) |
| NORD | : 534,79 € TTC soit 4,46 € TTC du m ³ | (4,74 euros/m ³ en 2009) |

Le coût lié aux taxes publiques est de 60.77 € TTC pour une facture de 120 m³ soit 0,51 € TTC du m³.

L'harmonisation des coûts initiés en 2004 de façon progressive sur l'ensemble du territoire de CAP Atlantique est, à ce jour, achevée. Un prix unique est consenti aux usagers de CAP Atlantique, pour les services de l'eau potable et de l'assainissement.

5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau

Le service de l'eau potable :

| | | |
|--------------------------------|---|--------------------|
| Concessionnaires de téléphonie | : | 40 711 € T.T.C. |
| PVR | : | 50 815 € T.T.C. |
| Redevances eau (surtaxes) | : | 2 599 895 € T.T.C. |
| Subventions | : | 23 600 € T.T.C. |
| Total recettes autres | : | 91 525 € T.T.C. |

Le service de l'assainissement :

| | | |
|---|---|--------------------|
| Remboursement de frais de branchement / | | |
| Participation de raccordement à l'égout | : | 1 025 842 € T.T.C. |
| Convention CARENE | : | 321 743 € T.T.C. |
| Redevances eau (surtaxes) | : | 7 025 810 € T.T.C. |
| Subventions | : | 2 040 949 € T.T.C. |
| Total recettes autres | : | 1 386 027 € T.T.C. |

5.2. Encours de la dette, échéances et montant des annuités

Le service de l'eau potable :

Le montant de la dette est de **7 628 582.74 €** au 31/12/2010 pour une annuité globale (théorique) de **637 781.19 €**.

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 3.

Le service de l'assainissement :

Le montant de la dette est de **45 479 469.68 €** au 31/12/2010 pour une annuité globale (théorique) de **3 695 520.86 €**

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 3.

5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice

Le service de l'eau potable :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau ci-dessous reprend la liste et le coût de chaque opération :

| DESIGNATION DES OPERATIONS | COUT DES TRAVAUX |
|--|-------------------------|
| Etude périmètre protection | 2 381,50 |
| Usine de Sandun | 2 381,50 |
| Renouvellement branchements plomb | 1 028 658,28 |
| Exploitation | 1 028 658,28 |
| Stockages (schéma directeur) | 11 960,00 |
| SAINT LYPHARD - Rue des Châtaigniers | 1 030,06 |
| SAINT LYPHARD - ZA DU CRELIN | 3 798,90 |
| CAMOEL - KERGUEN | 3 125,40 |
| Cap Atlantique - Tampons | 17 891,35 |
| Férel - Pontois | 3 995,32 |
| La Baule - DN400 | 1 576,41 |
| LE CROISIC - Avenue Aristide Briand | 2 200,00 |
| BATZ SUR MER - RUE DES ETAUX | 2 100,00 |
| GUERANDE - FOLHAY | 3 430,71 |
| GUERANDE - RD247/BRIQUERIE/PRE NEUVE | 14 592,00 |
| MBC - Renouvellement | 2 637,41 |
| St-Molf - Secteur Mohona | 21 731,32 |
| GUERANDE - ZAC METAIRIE DE LA LANDE | 14 146,87 |
| GUERANDE - LE CRUTIER | 7 616,89 |
| PENESTIN - RUE DE LA BARQUETTE | 3 773,00 |
| CROISIC - KERVAUDU/B.JOLI/CIS/DAUDET/CRUCI | 22 941,95 |
| PIRIAC - IMPASSE DU CLOS NOEL | 5 912,07 |
| LA BAULE - PLACE PASTEUR | 26 526,71 |
| BATZ SUR MER - RUE GRANDE RUE | 12 448,20 |
| GUERANDE - CHEMIN DU PRADILLON | 24 941,35 |
| LA BAULE - AVENUE DU COMMANDANT NERVO | 6 820,00 |
| PIRIAC SUR MER - SECTEUR ST SEBASTIEN | 45 596,78 |
| GUERANDE - CHEMIN DE LA GRANDE CLAIE | 10 710,04 |
| LA BAULE - REZAC | 6 471,40 |
| CAMOEL - LA DISTILLERIE | 6 703,13 |
| LA BAULE - LIEU DIT L'EPINE | 5 080,70 |
| LE CROISIC - MAISON ROUGE-GOEMONIERS-CASTO | 101 646,48 |

| | |
|---|---------------------|
| BATZ SUR MER - TREGATE | 837,20 |
| GUERANDE - VILLAGE SAILLE | 113 920,27 |
| PENESTIN - RUE DU LIENNE | 1 031,91 |
| GUERANDE - CHEMIN DU ROI ALBERT | 7 069,73 |
| LA BAULE - AVENUE DES MURIERS | 803,00 |
| La Baule - Ville Poupart | 51 882,62 |
| Travaux réseaux | 566 949,18 |
| La Baule - ZAC de la victoire | 1 428,00 |
| LE CROISIC - PAE - CLOS DU PONANT | 109 952,71 |
| Travaux liés aux opérations communales | 111 380,71 |
| Sous total | 1 709 369,67 |
| Cap Atlantique - Hors opération | 23 600,00 |
| Travaux réseaux | 23 600,00 |
| LE CROISIC - PAE - CLOS DU PONANT | 109 952,71 |
| Travaux liés aux opérations communales | 109 952,71 |
| TOTAL | 1 842 922,38 |

Le coût des travaux réalisés en 2010 en eau potable est de 1 842 922.38 € TTC

Le service de l'assainissement :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau, ci-dessous, reprend la liste et le coût des opérations :

| DESIGNATION DES OPERATIONS | COUT DES TRAVAUX |
|--|---------------------|
| Guérande - Emissaire Livery (année 2004) | 152,06 |
| Saint-Lyphard - STEP | 518 907,38 |
| Camoël-Férel - STEP | 761 456,60 |
| Assérac - STEP | 1 126 466,69 |
| Herbignac - STEP | 1 699 492,42 |
| STEP et émissaires | 4 106 475,15 |
| Guérande - Colveu (année 2007) | 885,04 |
| Cap Atlantique - Restructuration Livery | 37 479,39 |
| La Baule - Pavie | 1 563 565,12 |
| Guérande - Colveu | 191 426,82 |
| Réseaux de transfert | 1 793 356,37 |
| Cap Atlantique - Métrologie (année 2007) | 13 123,49 |
| Cap Atlantique - Métrologie | 87 214,08 |
| Etudes | 100 337,57 |
| Gestion du patrimoine | 1 473,47 |
| Gestion du patrimoine | 1 473,47 |
| Guérande - Clis (année 2004) | 1 259,98 |
| Guérande - Clis | 1 249,00 |
| ASSERAC - KERMORET | 2 479,87 |
| Batz sur Mer - EAP Espérance | 300,00 |
| Pénestin - Clido - Couarne - Kernégro | 632,40 |
| Herbignac - Grand Armes | 566 971,68 |
| Piriac - Avenue De Gaulle | 5 465,00 |

| | |
|---|------------|
| BAULE - Chemin Furgai | 2 072,20 |
| BAULE- Massonet/Brédérac | 913,00 |
| CHEMIN ROI ALBERT/PVR-GUERANDE | 8 663,02 |
| PENESTIN - IMPASSE DU LANDRIN | 4 625,38 |
| GUERANDE-CUPRESSUS/VILLENEUVE/BREHANY | 116 466,26 |
| ASSERAC - PONT ARMES | 700,00 |
| LA BAULE - AV MIMOSAS TREMEAC QUESQUELLO | 544,50 |
| Cap Atlantique - Tampons | 22 891,87 |
| LE CROISIC-Avenue Aristide Briand | 2 040,00 |
| ASSERAC - BOIS VILLAGE | 220,00 |
| ASSERAC - PEN BE | 700,00 |
| SAINT-LYPHARD - BRECA | 8 960,00 |
| BATZ SUR MER - RUE DES ETAUX | 6 833,00 |
| LE POULIGUEN - BD DE L'ATLANTIQUE | 130,00 |
| ASSERAC - MISE COTE REGARD EU | 11 485,00 |
| GUERANDE - MISE COTE REGARD EU | 1 467,00 |
| HERBIGNAC - MISE COTE REGARD EU | 1 705,00 |
| MESQUER - MISE COTE REGARD EU | 130,00 |
| PENESTIN - MISE COTE REGARD EU | 2 900,00 |
| SAINT MOLF - MISE COTE REGARD EU | 440,00 |
| LA BAULE - CARREFOUR MORIN/FURGAI | 598,00 |
| Cap Atlantique - Hors opération renouvellement | 1 081,38 |
| Marché à bons de commande - Renouvellement | 87 895,09 |
| La Baule - Avenue des Lilas | 15 937,62 |
| GUERANDE - RD 99 E | 5 640,00 |
| PENESTIN - RUE DE LA BARQUETTE | 5 554,02 |
| CROISIC - KERVAUDU/B.JOLI/CIS/DAUDET/CRUCI | 20 899,14 |
| GUERANDE - ZAC METAIRIE DE LA LANDE | 3 627,00 |
| MESQUER - RUE DE QUIFISTRE | 443,00 |
| ST MOLF - RTE LA TURBALLE-CD-33 AV OCEAN | 2 783,00 |
| LA TURBALLE - BD BELLANGER | 8 417,00 |
| LA TURBALLE - LERGAT | 376,00 |
| LA BAULE - PLACE PASTEUR | 31 766,37 |
| ASSERAC - RD82 ROUTE DE PONT MAHE | 1 834,00 |
| BATZ SUR MER - RUE GRANDE RUE | 145 316,49 |
| GUERANDE - CHEMIN DU PRADILLON | 31 783,38 |
| GUERANDE - FAUBOURG ST MICHEL | 1 128,00 |
| BATZ SUR MER - PLACE ADELE PICHON | 40 474,05 |
| LE CROISIC - MAISON ROUGE-GOEMONIERS-CASTO | 162 607,13 |
| LA BAULE - RTE DT ANDRE DES EAUX-RD127 | 72 067,16 |
| CAMOEL - VIEILLE ROCHE/LES TOQUINIERS | 2 390,00 |
| ST LYPHARD - SAHEL./BRIERE/C.ORANGE/KERIO/KERVET | 7 103,00 |
| HERBIGNAC - SAPILLON | 564,00 |
| FEREL - VOUTE/GUERNET/KERABIN | 3 196,00 |
| ST LYPHARD - BONNE FONTAINE | 1 110,00 |
| FEREL - BELLE FONTAINE | 805,00 |
| ASSERAC-TRAVERNO/CRACHE/FONTAINE MARIA | 6 768,00 |
| ST LYPHARD - MINOTERIE/POTEAU/SARRE | 2 390,00 |
| CAMOEL - MARIZAIN/KERGAL | 2 256,00 |
| MESQUER - RUE DES CAP HORNIERS | 7 647,71 |
| SAINT LYPHARD - KERIO | 3 786,00 |

| | |
|---|----------------------|
| MESQUER - RUE DE BEL AIR & RUE DE L'ETANG | 2 330,00 |
| GUERANDE - DECHETTERIE-PRES FONTAINE | 1 393,80 |
| PENESTIN - RUE DU LIENNE | 3 771,00 |
| LE POULIGUEN - RUE DE LA GARE | 12 092,80 |
| LA BAULE - AVENUE DE LA FORGE | 443,00 |
| LA BAULE - DN600 | 268 264,56 |
| HERBIGNAC - RUE DU PERE LAURENT | 15 987,16 |
| La Baule - Ville Poupart | 304 442,81 |
| Travaux de réseaux | 2 059 212,83 |
| Batz sur Mer - Rue des Goélands | 90 514,54 |
| La Baule - Avenue des Lilas | 26 933,93 |
| LE CROISIC - PAE - CLOS DU PONANT | 199 806,62 |
| Travaux liés aux opérations communales | 317 255,09 |
| Sous total | 8 378 110,48 |
| Guérande - Emissaire Livery (année 2006) | 45 736,40 |
| Saint-Lyphard - STEP | 404 250,00 |
| Camoël-Férel - STEP | 1 196 707,36 |
| Assérac - STEP | 53 992,30 |
| STEP et émissaires | 1 700 686,06 |
| La Baule - Pavie | 122 683,05 |
| Transfert Marlais - St Lyphard | 18 000,00 |
| Réseaux de transfert | 140 683,05 |
| Pénestin - Clido - Couarne - Kernégro | 71 578,58 |
| Marché à bons de commande - Renouvellement | 20 000,00 |
| LE CROISIC - MAISON ROUGE-GOEMONIERS-CASTO | 13 650,11 |
| Travaux de réseaux | 105 228,69 |
| LE CROISIC - PAE - CLOS DU PONANT | 199 806,62 |
| Travaux liés aux opérations communales | 199 806,62 |
| TOTAL | 10 524 514,90 |

Le coût des travaux réalisés en 2010 en assainissement est 10 524 514.90 € TTC.